

## Présentation du SAAD

Informations sur la structure	
<b>Nom</b>	CDC Pays du Neubourg
<b>Statut juridique</b>	EPCI
<b>Adresse du siège</b>	1, Chemin Saint Celerin
<b>Commune</b>	Le Neubourg
<b>Code postal</b>	27110
<b>Courriel</b>	contact@paysduneubourg.fr
<b>Téléphone</b>	232340441
<b>N° SIRET/SIREN</b>	24270060700011
<b>N° FINESS :</b>	270011315



Activité	2021	2022	2023 (prévisionnel)
<b>Nombre d'heures totales d'activité</b>	<b>39 984</b>	<b>31 806</b>	<b>31 745</b>
<b>Dont APA</b>	27 955	23 638	23 722
<b>Dont PCH</b>	2 509	2 401	2 628
<b>Dont Aide sociale</b>			
<b>Dont autres (mutuelles, sans prise en</b>	9 520	5 766	5 395

Identification du responsable légal de la structure	
<b>Nom</b>	LEGENDRE
<b>Prénom</b>	Jean-Paul
<b>Fonction</b>	Président
<b>Diplôme</b>	
<b>Courriel</b>	contact@paysduneubourg.fr
<b>Téléphone</b>	232340441

	Amplitude des horaire d'intervention
<b>Lundi</b>	7h - 20h30
<b>Mardi</b>	7h - 20h30
<b>Mercredi</b>	7h - 20h30
<b>Jeudi</b>	7h - 20h30
<b>Vendredi</b>	7h - 20h30
<b>Samedi</b>	7h - 20h30
<b>Dimanche</b>	7h - 20h30

Si nécessaire, contacter Vincent Benaired du cabinet SPQR à [vincent.benaired@spqr-conseil.fr](mailto:vincent.benaired@spqr-conseil.fr)

Nombre d'ETP intervenants	9,5
Estimation du nombre d'heures concernées à l'année	12110

Axe	Prise en charge de bénéficiaires présentant un profil spécifique	Commentaires d'aide au remplissage
<b>Action 1</b>	<b>Valorisation de la prise en charge des bénéficiaires relevant de la grande dépendance</b>	Titre de l'action
Enjeux/objectifs	Le SAAD doit prendre en compte, depuis plusieurs années, l'augmentation permanente de la grande dépendance (GIR1-GIR2-PCH), soit plus de 34,5% des bénéficiaires APA et PCH en 2021. Aussi pour maintenir et valoriser la prise en charge de ce public spécifique nécessitant un suivi et un accompagnement plus important il convient d'accorder un soutien financier.	Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes?
Modalités	La prise en charge du public relevant de la grande dépendance est déployée en coordination avec les services du département et dans la limite de la faisabilité organisationnelle du service.	Comment mettre en place l'action?
Moyens	La prise en charge du public relevant de la grande dépendance nécessite la professionnalisation du personnel, du matériel médical au domicile et de la coordination avec l'ensemble des parties prenantes.	Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...)
Temporalité	Prise en charge déjà assurée mensuellement	Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les mois ensuite.
Indicateurs	Nombre de bénéficiaires concernés et nombre d'heures réalisées	Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un
Cible	Bénéficiaires relevant des GIR 1 - 2 et PCH	A qui s'adresse l'action?
Coût	19255	Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an)
Justificatifs	Etat des heures facturées via l'outil de télégestion Asapro 1,95 € / H (valeur OSP ancien CPOM) En 2022 le SAAD est intervenu à hauteur de 8 235h auprès des bénéficiaires APA (GIR1-GIR2) et PCH	Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût?
<b>Montant annuel action 1</b>	<b>19 254,30 €</b>	<b>Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement)</b>

Axe	Prise en charge de bénéficiaires présentant un profil spécifique	Commentaires d'aide au remplissage
<b>Action 2</b>	<b>Mise en place d'interventions en binôme</b>	Titre de l'action
Enjeux/objectifs	La mise en place d'interventions en binôme a pour objectif de ne pas arriver à des décisions extrêmes et devoir mettre un terme aux dossiers trop complexes ou encore mettre un seuil de prise en charge de la grande dépendance.	Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes?
Modalités	La mise en place de binômes résulte d'une concertation au préalable avec l'intervenante médico-sociale du département, du bénéficiaire et/ou de la famille, de la tutelle et du SAAD. Cette solution reste complexe à mettre en place. La synchronisation des interventions à domicile et le lieu géographique sont des paramètres à prendre en compte au sein de la planification.	Comment mettre en place l'action?
Moyens	Du personnel dédié à cette mission spécifique	Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...)
Temporalité	Dès l'attribution de la dotation le déploiement est possible, action déjà mise en oeuvre	Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les mois ensuite.
Indicateurs	Nombre d'heures réalisées en binôme	Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un professionnel intervenant...
Cible	Bénéficiaires relevant de la grande dépendance (GIR 1 - 2 ) et PCH	A qui s'adresse l'action?
Coût	1140	Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an)
Justificatifs	Etat des heures dites en "binôme " extrait du logiciel métier du service 436 h x 3,14 € = 1 140 € L'estimation des interventions en binôme pourrait atteindre 3% du nombre d'heures réalisées au titre des bénéficiaires relevant des GIR 1-2 et PCH (12 110 h en 2021)	Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût?
Montant annuel action 2	1369,04	Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement)

RECAPITULATIF Profils spécifiques	2023
Total budget dédié par le SAAD	€20 395
Total demandé par le SAAD	€20 623
Montant par heure d'intervention éligible	€ 0,85

Nombre d'ETP intervenants	9,5
Estimation du nombre d'heures concernées à l'année	3885



Axe	Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés	Commentaires d'aide au remplissage
<b>Action 1</b>	<b>Valorisation des heures d'intervention les week-end et jours fériés</b>	Titre de l'action
Enjeux/objectifs	Le SAAD s'attache à éviter les ruptures de prise en charge et ainsi favoriser le maintien à domicile. Les bénéficiaires relevant d'une prise en charge APA et PCH, nécessitant des interventions les week-ends et jours fériés, sur une amplitude de 7h à 20h30, sont planifiées. Aussi, les interventions des week-ends et jours fériés se limitent aux prestations liées aux actes essentiels de la vie quotidienne (prédéfinis dans la PEC). Les interventions liées à l'entretien du domicile ne font pas l'objet d'une programmation les week-ends et jours fériés. Les auxiliaires de vie bénéficient d'une valorisation des heures travaillées les dimanches et jours fériés.	Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes?
Modalités	Les interventions les week-ends et jours fériés sont liées à la prise en charge communiquée par les services du département.	Comment mettre en place l'action?
Moyens	Les interventions les week-ends et jours fériés sont planifiées via le logiciel métier du service	Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...)
Temporalité	Déjà mis en place	Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les mois ensuite.
Indicateurs	Nombre d'heures travaillées les dimanches et jours fériés	Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un professionnel intervenant...
Cible	Ensemble des bénéficiaires de l'APA-PCH	A qui s'adresse l'action?
Coût	7770	Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an)
Justificatifs	Etat des heures dimanches et jours fériés En 2021 le service est intervenu les dimanches et jours fériés à hauteur de 3885h auprès des bénéficiaires de l'APA PCH. Ce chiffre a vocation à évoluer en fonction de l'activité du service. Il est proposé de valoriser ces interventions à hauteur de 2 €/h.	Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût?
Montant annuel action 1	7770	<b>Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement)</b>

Axe	Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés	Commentaires d'aide au remplissage
<b>Action 2</b>	<b>Mise en place d'astreintes d'intervention pour les auxiliaires de vie</b>	Titre de l'action
Enjeux/objectifs	Des astreintes administratives permettent la continuité des prestations les week-ends et jours fériés. Des numéros de téléphone portable sont à disposition des bénéficiaires et/ou familles ainsi que des auxiliaires de vie pour toutes urgences durant les week-ends et jours fériés et hors des horaires d'ouverture de bureau. La responsable et la coordinatrice sont rémunérées par une indemnité forfaitaire d'astreinte. Des astreintes d'intervention pour les auxiliaires de vie, non mises en place actuellement, permettraient de répondre aux difficultés de gestion des urgences lors du traitement des remplacements et d'assurer la continuité de service dans les meilleures conditions.	Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes?
Modalités	La mise en place de cette action sera déployée sur la base du volontariat et sous couvert de l'accord des instances décisionnaires de la collectivité	Comment mettre en place l'action?
Moyens	Identifier 1 personne par week-end	Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...)
Temporalité	A compter du 1er janvier 2024 sous réserve de l'accord de l'autorité territoriale	Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les mois ensuite.
Indicateurs	Nombre d'astreintes déployées annuellement	Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un professionnel intervenant...
Cible	Bénéficiaires de l'APA-PCH	A qui s'adresse l'action?
Coût	6067	Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an)
Justificatifs	Etat des variables de paie lié à l'astreinte d'intervention - attestation Coût de l'indemnité d'intervention (4 067€) : -le samedi 34,85 € brut -le dimanche : 43,38 € brut Total week-end : 78,23 € brut Coût des heures d'intervention (2 000 €) : -le samedi : 20 €/h -le dimanche : 32 €/h	Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût?
Montant annuel action 2	6067	Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement)

RECAPITULATIF Amplitude horaire	2023
Total budget dédié par le SAAD	€13 837
Total demandé par le SAAD	€13 837
Montant par heure d'intervention éligible	€0,57

Nombre d'ETP intervenants	17,5
Estimation du nombre de kilomètres	5575 / mois



Axe	Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire.	Commentaires d'aide au remplissage
<b>Action 1</b>	<b>Valorisation kilométrique des déplacements au titre des interventions</b>	Titre de l'action
Enjeux/objectifs	Aujourd'hui le service assure la prise en charge des interventions sur l'ensemble du territoire soit 41 communes réparties sur plus de 300 km2. Si le service optimise les déplacements du personnel d'intervention et attribue une prime forfaitaire aux agents, l'effort financier ne répond pas au coût réel des déplacements. Suite aux travaux menés en 2022 placés sous le thème de la valorisation, de la reconnaissance et de l'attractivité du métier d'aide à domicile, il est envisagé à compter de 2023 d'indemniser au réel les frais kilométriques réalisés par les intervenantes à domicile entre deux bénéficiaires.	Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs po
Modalités	Le SAAD s'est doté en 2023 d'un nouveau logiciel métier permettant la géolocalisation des bénéficiaires et le calcul des interventions au réel. Le service d'aide à domicile appliquera le barème de remboursement des kilomètres de la Fonction Publique Territoriale pour tous les déplacements entre chaque prise en charge. Au regard de la mise en place de la prise en charge des frais kilométriques au réel à compter d'avril 2023, il conviendrait de retenir le calcul de la dotation complémentaire conformément aux modalités actuelles de calcul des OSP. Il est donc proposé de retenir l'ensemble des interventions entre deux dossiers APA-PCH.	Comment mettre en place l'action?
Moyens	Un système de cartographie lié à la planification	Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...)
Temporalité	Immédiat (disposition opérationnelle au 01/04/2023)	Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple
Indicateurs		Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un professionnel
Cible	A l'ensemble des bénéficiaires de l'APA-PCH	A qui s'adresse l'action?
Coût	17605	Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an)
Justificatifs	Relevé des interventions du logiciel métier du service L'analyse des frais de déplacements d'avril 2023 entre deux prises en charge APA-PCH représente plus de 4240kms avec un coût moyen de 0,346 €/kms soit un coût annuel estimé à 17605 €	Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et sc
Montant annuel action 1	17605	<b>Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €)</b> (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement)

RECAPITULATIF Couverture territoriale	2023
Total budget dédié par le SAAD	€17 605
Total demandé par le SAAD	€17 605
Montant par heure d'intervention éligible	€0,72



Nombre d'ETP intervenants	17,5
---------------------------	------

Axe	Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es)	Commentaires d'aide au remplissage
<b>Action 1</b>	<b>Mise en place d'heures de tutorat</b>	<b>Titre de l'action</b>
Enjeux/objectifs	<p>La crise sanitaire du Covid-19 a eu de nombreux effets sur l'ensemble des structures et services du secteur médico-social. Le service d'aide à domicile a été fortement mobilisé dès le début de la crise sanitaire. Pour maintenir l'activité et conformément aux dispositions réglementaires, le service a dû adapter les pratiques professionnelles. Ainsi des mesures de prévention et de protection parfois contraignantes mais nécessaires pour préserver leur santé, leur sécurité et celle de leurs bénéficiaires ont été mises en place. La modification des organisations de travail, la mise en place de protocoles sanitaires ou le port d'équipements de protections individuelles ont complexifié l'activité des auxiliaires de vie. Les agents d'intervention ont fait preuve d'une grande résilience face au contexte et aux vagues successives qui déferlent et impactent indéniablement chaque agent.</p> <p>L'absentéisme qui est subi désorganise la planification, intensifie le temps de travail effectif des agents présents, qui fatiguent et entraînent un autre type d'absentéisme dit « d'usure ». Ce constat est couplé d'une perte d'attractivité des métiers du secteur social et médico-social.</p> <p>- Les agents doivent être accompagnés dans la prise en charge des nouveaux dossiers. La mise en place de tutorat afin de favoriser l'acceptation du personnel de remplacement et instaurer un climat de confiance, prendre connaissance des habitudes de vie des bénéficiaires préalablement au déploiement d'un remplacement semble une opportunité pour répondre au mieux aux attentes des usagers et accompagner l'agent dans sa prise de fonction.</p> <p>Ce contexte de flux tendu en personnel d'intervention restreint la professionnalisation via la formation, pourtant indispensable au vu de l'évolution du métier.</p> <p>La revalorisation des rémunérations au travers la mise en place du complément de traitement indiciaire a favorisé le maintien dans l'emploi, néanmoins la qualité de vie au travail est un facteur primordial au maintien de l'activité.</p>	Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes?
Modalités	Les heures de tutorat sont planifiées lors de la prise de poste d'un nouvel agent ou lors de remplacements	Comment mettre en place l'action?
Moyens	Suivant l'attractivité du service et les besoins liés aux remplacements notamment lors de la période estivale ou d'arrêts de travail de longue durée	Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...)
Temporalité	La mise en place d'heures de tutorat est déjà déployée au sein du service	Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les mois ensuite.
Indicateurs	Nombre d'heures déployées	Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un professionnel intervenant...
Cible	Nouveaux agents et agents assurant des remplacements	A qui s'adresse l'action?
Coût	3280	Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an)
Justificatifs	Etat des heures de tutorat via l'extraction du logiciel métier - feuilles de présence 20h de tutorat par agent entrant sur la base de 3 agents/an et lors de la gestion de remplacements estimée à 120h / an : soit un total de 180 h x 18,22 € (coût horaire)	Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût?
Montant annuel action 1	3280	<b>Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement)</b>

Axe	Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es)	Commentaires d'aide au remplissage
<b>Action 2</b>	<b>Qualification du personnel au titre DEAVS</b>	Titre de l'action
Enjeux/objectifs	Favoriser l'attractivité du service nécessite de s'inscrire dans une démarche de professionnalisation qualifiante.	Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes?
Modalités	Mise en place d'une formation annuelle au diplôme d'assistante de vie aux familles	Comment mettre en place l'action?
Moyens	1 agent / an	Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...)
Temporalité	A compter du dernier trimestre 2023 suivant les sessions de l'organisme de formation	Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous
Indicateurs	Nombre d'agents formés	Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un professionnel intervenant...
Cible	Personnel souhaitant bénéficier d'une formation qualifiante, suivant l'ancienneté, la motivation et l'implication de l'agent au sein du service	A qui s'adresse l'action?
Coût	12939/3x2	Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an)
Justificatifs	Bon de commande, facture, attestation de réussite 12 939 € (coût de la formation de l'agent et de sa rémunération durant la période)	Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût?
Montant annuel action 2	8626	<b>Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement)</b>

Axe	Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es)	Commentaires d'aide au remplissage
<b>Action 3</b>	<b>Professionalisation du personnel</b>	Titre de l'action
Enjeux/objectifs	Favoriser l'attractivité du service et l'inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité nécessite de professionnaliser le personnel. Aussi, au regard de la complexité de la planification il apparait opportun de déployer des formations courtes.	Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes?
Modalités	Mise en place d'un socle de formation pour l'ensemble des agents d'intervention du service : - Comprendre, vivre et ressentir les effets du vieillissement -Hygiène : aide à la toilette -Prévention des risques liés à l'activité physique -Utilisation du matériel médical -Entretien du carte de vie	Comment mettre en place l'action?
Moyens	Assurer le remplacement des agents durant les formations	Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...)
Temporalité	A compter de septembre 2023	Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous
Indicateurs	Nombre d'agents ayant suivi des formations	Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15
Cible	Personnel du service non diplômé	A qui s'adresse l'action?
Coût	€9 488	Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an)
Justificatifs	Devis - feuilles de présence - factures	Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût?
Montant annuel action 3	9488	<b>Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement)</b>

Axe	Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es)	Commentaires d'aide au remplissage
<b>Action 4</b>	<b>Apprentissage des intervenantes aux premiers secours</b>	Titre de l'action
Enjeux/objectifs	La collectivité a assuré auprès de son personnel un accompagnement aux gestes qui sauvent aussi dans la continuité de cette démarche et en réponse à une demande des intervenantes à domicile il semble opportun de déployer des formations au premiers secours - PSC1 En effet, face au public fragile, avoir les bons réflexes peut parfois sauver une vie. L'objectif est de permettre aux intervenantes de mieux anticiper l'urgence, de savoir réagir suivant les situations.	Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes?
Modalités	Mise en place d'une session de formation PSC1 / an	Comment mettre en place l'action?
Moyens	Formation déployée avec le concours des services de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Eure	Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...)
Temporalité	action mise en œuvre 1fois/an	Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les ans
Indicateurs	Nombre d'agents formés	Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salariés pour un professionnel intervenant...
Cible	Personnel d'intervention à domicile	A qui s'adresse l'action?
Coût	1200	Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an)
Justificatifs	Liste de présence, devis, facture	Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût?
Montant annuel action 4	1200	<b>Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement)</b>

Axe	Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es)	Commentaires d'aide au remplissage
<b>Action 5</b>	<b>Mise en place de groupes d'analyses de pratiques professionnelles</b>	Titre de l'action
Enjeux/objectifs	Le déploiement de groupes d'analyse de pratique professionnelle animés par une psychologue clinicienne contribue au bien être des intervenantes mais également à mieux appréhender les situations complexes.	Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes?
Modalités	Mise en place de 3 séances / an / agent par groupe de 10 agents maximum	Comment mettre en place l'action?
Moyens	Mise à disposition d'une salle	Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...)
Temporalité	l'action est déployée tous les ans	Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les ans
Indicateurs	Amélioration du bien être au travail des intervenantes	Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salariés pour un professionnel intervenant...
Cible	Ensemble du personnel	A qui s'adresse l'action?
Coût	1800	Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an)
Justificatifs	Listes de présence - factures	Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût?
Montant annuel action 5	1800	<b>Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement)</b>

RECAPITULATIF QVT	2023
Total budget dédié par le SAAD	€15 768
Total demandé par le SAAD	€24 394
Montant par heure d'intervention éligible	€1,00

Nom du SAAD

CDC Pays du Neubourg

Activité prévisionnelle (APA-PCH/AS)

24 350

Modulation	Montant €	Montant horaire
Prise en charge de bénéficiaires présentant un profil spécifique	20 623,34 €	0,85 €
Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés	13 837,00 €	0,57 €
Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire.	17 605,00 €	0,72 €
Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es)	24 394,00 €	1,00 €
<b>Total</b>	<b>76 459,34 €</b>	<b>3,14 €</b>

